

# SOS PI !

Infos Parents



## La transition vers un programme d'étude post secondaire

### L'étudiant (e) doit se préparer à...

1. Tenir compte que les mesures d'adaptation ou les services qui lui seront offerts seront probablement différents.
2. Savoir que la majorité des mesures d'adaptation ou les accommodations auront lieu en dehors des classes.
3. Organiser et présenter la documentation suivante :
  - a. Le rapport d'évaluation réalisé par un ou plusieurs professionnels :
    - Médecin
    - Neuropsychologue
    - Psychologue
    - Audiologiste
    - Optométriste
    - Orthophoniste
    - Psychoéducateur
    - Conseillère ou conseiller d'orientation
  - b. Le dernier plan d'intervention ou de plan de transition élaboré, mis en œuvre et révisé en 5<sup>e</sup> secondaire.



# TRANSITION!

## Vers le post secondaire

4. Se présenter au bureau des services adaptés ou services aux étudiants en situation de handicap pour soumettre une demande de mesures d'adaptation ou d'accommodations.
5. Se renseigner sur les prérequis du programme qui l'intéresse, et se les approprier.
6. Au besoin, demander si le collège offre une session d'étude « *tremplin* » et s'en informer. Le programme tremplin, offert dans quelques collèges privés à Montréal, s'adresse aux étudiants (es) qui ne possèdent pas les prérequis pour être admis à dans un programme d'étude menant à un AEC ou DEC.